



**BIO-UV Group**  
**Société Anonyme au capital de 10 346 993 euros**  
**Siège social : 850, Avenue Louis Médard, 34400 Lunel**  
**527 626 055 R.C.S. Montpellier**

**RAPPORT SEMESTRIEL 2023**

## ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

### Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

<b>Président du Conseil d'administration :</b>	Laurent-Emmanuel MIGEON <sup>1</sup>
<b>Administrateurs :</b>	Benoit GILLMANN <sup>2</sup>
	Thierry CARLES <sup>3</sup>
	Sylvie ROUSSEL <sup>4</sup> (administrateur indépendant)
	Simon MARSHALL <sup>5</sup>
	Xavier BAYLE <sup>6</sup>
	Stéphanie LEBEUZE <sup>7</sup> (administrateur indépendant)

### Comités

A la date du présent rapport, lors du Conseil d'administration du 21 juin 2023 un comité des rémunérations et un comité stratégique a été institué par le Conseil d'administration, conformément à ce que les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient.

---

<sup>1</sup> Le mandat d'administrateur de Laurent-Emmanuel MIGEON a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Son mandat de Président Directeur Général a été entériné lors du Conseil du 28 Février 2023, en remplacement de Benoit Gillmann démissionnaire.

<sup>2</sup> Le mandat d'administrateur de Benoit GILLMANN a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

<sup>3</sup> Thierry CARLES a été coopté lors de la réunion du Conseil du 1er avril 2020, en remplacement de Thierry NOEL, démissionnaire. La cooptation de Thierry CARLES a été ratifiée par l'Assemblée générale du 29 mai 2020. Son mandat d'administrateur a été renouvelé par l'Assemblée générale du 28 mai 2021, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

<sup>4</sup> Sylvie ROUSSEL a été cooptée lors de la réunion du Conseil du 1<sup>er</sup> avril 2020, en remplacement de Anne LARDOUX-DE PAZZIS, démissionnaire. La cooptation de Sylvie ROUSSEL a été ratifiée par l'Assemblée générale du 29 mai 2020. Son mandat d'administrateur a été renouvelé par l'Assemblée générale du 28 mai 2021, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

<sup>5</sup> Simon MARSHALL a été coopté lors de la réunion du Conseil du 1<sup>er</sup> avril 2020, en remplacement de Xavier BAYLE, démissionnaire. La cooptation de Simon MARSHALL a été ratifiée par l'Assemblée générale du 29 mai 2020. Son mandat d'administrateur a été renouvelé par l'Assemblée générale du 28 mai 2021, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

<sup>6</sup> Xavier BAYLE a été nommé en qualité d'administrateur par l'Assemblée générale du 28 mai 2021, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

<sup>7</sup> Stéphanie LE BEUZE a été nommée en qualité d'administrateur par l'Assemblée générale du 26 mai 2023, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## Direction

### **Dirigeants mandataires sociaux :**

Président Directeur Général : Laurent-Emmanuel MIGEON

### **Dirigeants non-mandataires sociaux :**

Directeur Général Adjoint en charge

de l'international : Simon MARSHALL

Directeur scientifique R&D : Xavier BAYLE

Directeur Technique BE : Pierre DECLOEDT

Directeur des Achats : Benoit CARIBENT

Directeur Industriel : Gilles WALLEZ

Directeur Activité maritime : Maxime DEDEURWAEDER

Directeur Commercial Piscine France : Laurent MARQUES

Directrice Marketing & communication : Isabelle SOST

Directrice des Ressources humaines : Laure GEFFROY

Directeur Administratif & Financier : Sébastien MARIN-LAFLECHE

## RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

### Le Groupe BIO-UV

#### **I.1.1 Description des activités du Groupe BIO-UV**

Créé en 2000, BIO-UV Group conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultraviolets (UV), pour répondre à l'enjeu majeur que représente le traitement de l'eau au niveau international, dont le développement est porté par des problématiques sanitaires, économiques et environnementales. Le Groupe, renforcé par les acquisitions de CORELEC et de TRIOGEN, maîtrise intégralement les technologies de désinfections par UV (moyenne et basse pression), électrolyse de sel, Ozone, et AOP, afin d'être en mesure de fournir les solutions attendues par ses clients, ce qui lui permet d'adresser 3 marchés :

- Le marché terrestre constitué des segments :
  - récréatifs sur lequel BIO-UV Group est :
    - numéro 1 en France et en Europe pour le traitement par UV des eaux de piscines résidentielles sans chlore, pour le marché public et semi public de la déchloration en bassins collectifs ainsi que pour les aquariums publics,
    - et numéro 2 en France pour le traitement des piscines résidentielles par électrolyse de sel ;
  - industriels et municipaux, recouvrant les applications liées aux activités d'aquaculture, des eaux de process industriels et de rejets, de potabilisation, de traitement des effluents, de réutilisation des eaux usées (REUSE).
- Le marché maritime du traitement des eaux de ballast de navires à travers la gamme BIO-SEA, imposant depuis 09/2017 à tous les bateaux de disposer d'un équipement de traitement.

Cotée en bourse depuis le 10 juillet 2018 sur le marché Euronext Growth® Paris, BIO-UV Group poursuit son développement grâce à une force commerciale dédiée en France et à l'international, et au développement de partenariats avec des opérateurs spécialisés, notamment pour le marché du traitement des eaux de ballast de navires qui offre d'importantes perspectives de croissance.

Début novembre 2021, le Groupe a acquis la Société CORELEC, il est donc composé d'une société mère (BIO-UV Group), d'une nouvelle filiale basée à Toulouse spécialisée dans le traitement par électrolyse de sel des piscines résidentielles, d'une filiale en Ecosse depuis 2019, dédiée à l'activité terrestre à partir des technologies Ozone et AOP (TRIOGEN), et d'une filiale à Hong Kong pour le développement sur la zone Asie (BIO-UV ASIA) :

- BIO-UV Group est une Société Anonyme de droit français à conseil d'administration, au capital de 10 346 993 euros, dont le siège social est situé 850, avenue Louis Médard à Lunel (34). Elle est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 527 626 055.
- CORELEC est une Société par Actions Simplifiée de droit français, créée en 2004, au capital de 100 000 euros, dont le siège social est sis 9 Rue Jean-François Romieu 31600 Muret, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 478 960 297.
- TRIOGEN HOLDINGS LIMITED est une Société Anonyme de droit Ecossais, créée en 1996, au capital de 12 778 £, détenue à 100% par BIO-UV Group. Son siège social est situé Langlands Place, Kelvin South Business Park, East Kilbride, Glasgow, Scotland, G75 OY. Elle est immatriculée au Registre du commerce de Glasgow, sous le numéro SC 123757. Cette holding détient à 100%, la filiale de production et de commerce, TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited), au capital de 100 £ dont le siège social est situé à la même adresse, et le numéro d'immatriculation est SC 120472.
- BIO-UV Asia est une Société Anonyme de droit Hong Kongais créée en août 2018, au capital de 10 000 HKD, détenue à 100% par BIO-UV Group. Elle est enregistrée au registre du commerce de Hong Kong sous le numéro 273 78 26 et son siège social est situé à Hong Kong, 1 Austin Road West, KOWLOON.

A la date du présent rapport, le Groupe est constitué de la société mère BIO-UV Group et de ses filiales CORELEC, TRIOGEN et BIO-UV ASIA.

### **I.1.2 Principaux programmes en cours de développement**

Sur ses marchés terrestres, BIO-UV Group a enrichi ses gammes actuelles sur le marché de la piscine récréative avec O'clear, qui combine les technologies UV et électrolyse de sel de très basse salinité, en internalisant la partie électrolyse avec Corelec. Pour Corelec, il n'y a pas de développement spécifique de rupture sur la principale gamme, Akeron, mais des évolutions régulières. Pour Triogen, après 2 ans de développement, nous avons lancé la gamme PPO3 en début d'année 2023, un générateur d'ozone compact et simple qui permet de traiter les eaux industrielles et aquacoles en produisant jusqu'à 1kg/h.

Le marché maritime du traitement des eaux de ballast présente un potentiel pour les technologies UV, estimé à 7,5 milliards de dollars sur la période 2017-2025 grâce à la Convention internationale IMO pour la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires ("Convention BWM") qui est entrée en vigueur le 8 septembre 2017 pour les bateaux neufs et le 8 septembre 2019 pour les bateaux existants. Nous avons obtenu la certification IMO-G8 en cours d'année 2020, et continuons à réaliser régulièrement des améliorations sur nos systèmes BIO-SEA pour renforcer la performance tout en préservant la compétitivité, notamment avec les premières ventes sur le premier semestre 2022, du modèle M, sur les débits supérieurs à 200 m3. Sur les plus petits débits, inférieurs à 100 m3, nous avons lancé en juillet 2023 une nouvelle version de notre Low flow, L30 mini, système le plus compact du marché.

### **I.1.3 Technologie**

BIO-UV Group est spécialisée dans les technologies de traitement et de désinfection de l'eau sans produit chimique (UV, Ozone), permettant d'inactiver un large spectre de micro-organismes vivants : bactéries, virus dont le coronavirus, protozoaires, moisissures, phytoplanctons, zooplanctons, etc.

Les technologies UV-C revêtent un certain nombre d'avantages face aux autres modes de désinfection de l'eau, à l'instar de l'ozonation ou de la chloration. Les UV offrent, dans la plupart des cas, une désinfection sans produit chimique, sans impact sur les propriétés organoleptiques des fluides (pH, température, etc...), tout en ayant une capacité à traiter un large spectre d'effluents avec un temps de contact rapide.

Les technologies avec traitement à l'ozone, techniquement plus complexes à installer et à exploiter, permettent, en plus de la désinfection, une grande efficacité sur la matière organique, et une meilleure élimination des couleurs, goûts et odeurs.

La technologie AOP, qui est utilisée dans le traitement de l'eau est une combinaison des deux technologies (Ozone et UV-C), qui permet :

- la décomposition rapide des polluants organiques,
- la destruction des organismes pathogènes, notamment ceux résistant au chlore,
- la destruction de l'ozone résiduel par les UV-C,

Ce qui en fait une technique de dépollution réelle.

### **I.1.4 Modèle d'affaires**

Pour les marchés terrestres, l'activité de la Société est liée à la vente de systèmes pour environ 80 %<sup>7</sup> et pour un peu plus de 20% de récurrent (pièces détachées et service de maintenance). Ces ventes sont réalisées directement par l'équipe commerciale, à des professionnels du marché du traitement de l'eau en France et à l'international, et très rarement, directement à l'utilisateur final.

Pour le marché maritime, les revenus du Groupe sont très majoritairement issus des ventes directes de nos systèmes aux armateurs ou aux chantiers. La part des ventes de pièces détachées et des services sur ce marché, continue de progresser régulièrement, pour dépasser les 25 % au 30 juin 2023.

Pour le marché de la désinfection des surfaces, nous étudions toutes les opportunités commerciales sans équipe dédiée.

### **I.1.5 Le carnet de commandes**

À mi-septembre 2023, le carnet de commandes de BIO-UV Group s'élevait à 17 M€ (19 M€ en 2022 à la même époque), dont 14 M€ déjà facturés ou restant à facturer au second semestre 2023 (16 M€ en 2022 à la même période).

Les activités Maritimes totalisent 8,8 M€ de commandes (dont 5,9 M€ à livrer au 2nd semestre 2023). Le carnet de commandes des activités Terrestres s'établit pour sa part à 8,2 M€, intégralement à réaliser sur le deuxième semestre 2023.

---

<sup>7</sup> Source : société

## Description des faits marquants et de l'activité de BIO-UV Group pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2023 et postérieurement à la clôture

### **I.1.6 Intégration de CORELEC :**

Suite à la démission de son DG et ancien actionnaire unique, Loïc Le Ravallec, le 10 novembre 2022, Laurent Emmanuel Migeon a été nommé DG par l'actionnaire unique. Clément Roméro a été embauché en qualité de responsable du site le 11 avril 2023, pour faciliter l'intégration de CORELEC et assurer son suivi opérationnel et managérial.

### **I.1.7 Eléments juridiques**

La Société a annoncé, le 1er mars 2023, que EURL BGH a cédé 1 365 035 actions BIO-UV Group par le biais d'un placement sous forme de construction accélérée d'un livre d'ordres (« ABB ») auprès d'investisseurs institutionnels français et européens (le « Placement »). Le Placement a rencontré un large succès avec une demande globale représentant 118% de l'offre initiale. Le règlement-livraison des actions cédées est intervenu le 3 mars 2023. Parallèlement, Laurent-Emmanuel Migeon a acquis, sur ses fonds propres et par financement bancaire, 30 927 actions BIO-UV Group détenues par EURL BGH, représentant 0,30% du capital de la Société, aux mêmes conditions que le Placement. À l'issue de l'Opération, EURL BGH ne détient plus aucune action BIO-UV Group.

Pour la seconde fois depuis l'introduction en bourse de BIO-UV Group en 2018, le versement d'un dividende (0,06 centimes par action) a été validé, lors de son AG du 26 mai 2023.

## **I.1.8 Avancement des activités du Groupe et guerre en Ukraine**

Les activités du Groupe avancent au rythme attendu, avec une baisse de notre activité maritime et une stabilisation de notre position sur le marché récréatif en France et en Europe, dans un marché qui est en forte baisse (-14% sur 12 mois glissant de l'activité Négoces selon la FPP baromètre de suivi conjoncturel sur Q2 2023).

Au niveau international, les disparités économiques selon les zones géographiques se ressentent dans nos différentes activités, avec une zone Moyen Orient qui se porte bien et une zone Europe qui continue de ralentir.

L'exposition directe au conflit en Ukraine est très faible pour le groupe. En revanche, même si les difficultés d'approvisionnement se sont estompées, les augmentations de prix des principaux articles sont moins nombreuses et plus faibles qu'en 2022 à la même période, nous conservons la plus grande prudence pour le second semestre.

## **I.1.9 Management et organisation**

Le Conseil d'administration du 28 février 2023 a constaté la démission de Monsieur Benoît GILLMANN de ses fonctions de Président Directeur Général, étant précisé que cette décision a pris effet le 1er mars 2023 et que Monsieur Benoît GILLMANN conservera ses fonctions d'administrateur. Lors de cette même réunion, ayant pris effet le 1er mars 2023, le Conseil d'Administration a constaté la cessation du mandat de Directeur général délégué de Monsieur Laurent-Emmanuel MIGEON et sa nomination aux fonctions de Président Directeur général de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Avec la nomination de Laurent Emmanuel Migeon en qualité de PDG, la fonction financière qu'il suivait a été transférée au nouveau Directeur Administratif et Financier Groupe qui a été embauché en mai 2023, en la personne de Sébastien Marin-Lafèche.

De même pour optimiser les fonctions support sur le groupe, le Directeur industriel de BIO-UV Group a été nommé Directeur industriel France et couvre ainsi le site de production de CORELEC, sur Toulouse. De même le Directeur des achats de BIO-UV Group couvre maintenant l'ensemble des achats du groupe.

## **I.1.10 Propriété intellectuelle**

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Prospectus unique ayant obtenu le visa numéro 18-255 par l'autorité des marchés financiers (AMF) en date du 22 juin 2018 et disponible sur son site Internet.

Le Groupe n'a pas déposé de nouveaux brevets ; il a déposé en août 2022, la marque **IOCI Electrodes®** qui héberge l'activité nouvelle de rétrofit des cellules d'électrolyse de CORELEC, qui a démarré d'un point de vue commercial en janvier 2023.

## **I.1.11 Eléments financiers**

Comme indiqué dans le communiqué de presse du 19 juillet 2023, le chiffre d'affaires consolidé du 1<sup>er</sup> semestre 2023 est en légère augmentation par rapport au 2<sup>nd</sup> semestre 2022 (+3%) et en repli de 13% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Du fait du positionnement premium de ses solutions respectueuses de l'environnement, BIO-UV Group a pu surperformer sur certains marchés, notamment celui de la piscine. Les ventes en France ont ainsi fait preuve d'une bonne résistance face à un marché de la piscine en fort recul sur l'année 2023 (-14% de recul sur douze mois glissants pour l'activité de Négoces selon la FPP). Comme

anticipé, le chiffre d'affaires des activités maritimes est en recul au 1er semestre 2023, après une année 2022 très dynamique.

La marge d'EBITDA gagne +2,1 pts par rapport à l'ensemble de l'exercice 2022 pour s'élever à 15,8% du CA (soit 3,8 M€). Cette amélioration est liée à une meilleure efficacité organisationnelle en interne et à une optimisation rigoureuse de l'ensemble des contrats en externe dans un environnement inflationniste (matières premières, énergie, etc.).

La marge d'exploitation ressort à 9,1%, vs. 8,1% sur l'ensemble de l'exercice 2022, et la marge nette s'établit à 5,1% contre 4,7% en 2022.

Au 1er semestre 2023, BIO-UV Group a enregistré une marge brute d'autofinancement de 3,0 M€, contre 3,7 M€ un an plus tôt. Après variation du besoin en fonds de roulement, en nette diminution sous l'effet d'une gestion attentive du BFR qui devrait se poursuivre au 2nd semestre, le cash-flow d'exploitation s'est établi à un niveau soutenu de 3,2 M€, contre 1,9 M€ au 1er semestre 2022.

Les opérations d'investissements se sont élevées à 1,2 M€, constituées quasi-exclusivement des CAPEX (acquisition d'immobilisations).

Fort d'un free-cash-flow semestriel de 2,0 M€, le plus élevé historiquement et supérieur au niveau réalisé sur l'ensemble de l'exercice 2022 (0,5 M€), le Groupe a ainsi pu diminuer son endettement bancaire à hauteur de 2,4 M€ au cours de la période.

Au 30 juin 2023, l'endettement financier net s'établissait à 23,5 M€, en diminution par rapport au 31 décembre 2022 (25,4 M€) et contre 24,7 M€ à fin juin 2022.

Les capitaux propres s'élevaient à 32,9 M€ au 30 juin 2023 (contre 32,4 M€ à fin 2022).

### **I.1.12 Autorisation d'opérer sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité**

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à la société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 30 juin 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 46 897 actions détenues,
- Solde en espèces : 120 369,78 euros.

Sur la période du 1er janvier au 30 juin 2023, ont été exécutées :

- 1.803 transactions à l'achat,
- 1.657 transactions à la vente

Sur cette même période, les volumes échangés ont représenté :

- 155 014 titres pour 687 381,01 euros à l'achat
- 170 763 titres pour 760 705,82 euros à la vente

### **I.1.13 Evénements post-clôture**

#### **Principaux facteurs de risques**

À l'occasion de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth, en juillet 2018, BIO-UV Group avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus unique ayant obtenu le visa numéro 18-255 par l'autorité des marchés financiers (AMF) en date du 22 juin 2018, et disponible sur son site Internet.

Les litiges et procédures judiciaires présentés dans le Prospectus ont été clôturés, à l'exception du litige avec la société Socome qui est pendant devant le Tribunal de Commerce de Montpellier. Dans son jugement du 18 février 2019, il sursoit à statuer dans l'attente du rapport du nouvel expert, qui a finalement été déposé en décembre 2019. Le juge devait se prononcer en début d'année 2020, mais les audiences ont été reportées, la jonction des procédures ordonnée le 26 août 2020 impliquant que l'expert redépose son rapport le 15 décembre 2020. Le 13 janvier 2021, le juge a écarté le rapport du sapiteur et demandé à ce qu'un nouveau sapiteur soit nommé. Le 6 septembre 2021, le nouveau sapiteur, Mr DEDIES a rendu son rapport qui indique en conclusion que les installations sont à reprendre dans leur ensemble, confirmant ainsi la position de BIO-UV Group. L'expert reprenait intégralement les conclusions du sapiteur dans son rapport déposé le 2 décembre 2021 au Tribunal de Commerce de Montpellier. La prochaine audience a été fixée le 27 septembre 2023. Néanmoins, sans attendre les conclusions de cette audience, et pour limiter les impacts des canicules de plus en plus fréquentes sur la santé du personnel de BIO-UV Group à Lunel, soit 100 personnes environ, les travaux d'installation de la climatisation dans l'ensemble du bâtiment ont été réalisés en juin et juillet 2023, pour un montant global de 315 KE.

Pour ce qui concerne le litige avec la société Neptune Benson : le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats Unis (le "**Tribunal**"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group, 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation. BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Le 8 mai 2020, le Tribunal a rendu un jugement faisant droit à certaines des demandes de Neptune Benson. Le 13 mai 2021, la cour d'appel de Pennsylvanie a confirmé le jugement de première instance, sans préciser de montant. Fin 2022, à la demande de BIO-UV Group, une action en conciliation pour le traitement des litiges complexes a été initiée devant le tribunal de commerce de Pittsburg. Les parties ont validé en juin 2023 la nomination d'un médiateur, qui doit les aider à trouver une solution adaptée.

Les difficultés d'approvisionnement se sont réduites au cours de l'été 2023. Néanmoins, les prix des principaux composants d'origine européenne ont été impactés par l'inflation des coûts énergétiques sur cette même période. Nous restons donc toujours très attentifs à ces évolutions, et communiquons régulièrement avec nos clients et nos fournisseurs pour travailler en totale transparence avec eux.

#### **Principaux évènements**

Les travaux d'agrandissement de notre siège à Lunel pour 1200 m<sup>2</sup> seront terminés selon le plan initial soit fin septembre 2023, pour un coût global de 2,1 ME, financé en crédit-bail par les mêmes partenaires que pour le bâtiment historique.

#### **Transactions avec les parties liées**

Aucune nouvelle convention règlementée n'a été conclue.

**BIO-UV GROUP SA**

**Comptes consolidés**

**30 juin 2023**



## Table des matières

<b>1 Etats financiers consolidés</b> .....	14
<b>1.1 Bilan consolidé</b> .....	14
<b>1.2 Compte de résultat consolidé</b> .....	15
<b>2 Principes et modalités de consolidation</b> .....	16
<b>2.1 Préambule</b> .....	16
<b>2.2 Référentiel comptable</b> .....	16
<b>2.3 Modalités de consolidation</b> .....	16
<b>2.3.1 Méthodes de consolidation</b> .....	16
<b>2.3.2 Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition</b> .....	16
2.3.2.1 Principes .....	16
2.3.2.2 Méthode de conversion utilisée .....	17
a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers.....	17
b. Transactions et soldes.....	18
c. Conversion des comptes des filiales en devises .....	18
<b>2.4 Méthodes et règles d'évaluation</b> .....	18
<b>2.4.1 Immobilisations</b> .....	18
2.4.1.1 Modes et méthodes d'évaluation appliqués.....	18
2.4.1.1.1 <i>Immobilisations incorporelles</i> .....	18
2.4.1.1.2 <i>Immobilisations corporelles</i> .....	19
2.4.1.1.3 <i>Contrats assimilés aux contrats de crédit-bail</i> .....	19
2.4.1.2 Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements .....	20
<b>2.4.2 Stocks</b> .....	20
2.4.2.1 Evaluation des stocks .....	20
2.4.2.2 Dépréciation des stocks .....	20
<b>2.4.3 Créances</b> .....	20
2.4.3.1 Evaluation des créances.....	20
2.4.3.2 Dépréciation des créances .....	21
<b>2.4.4 Valeurs mobilières de placement</b> .....	21
<b>2.4.5 Avances conditionnées</b> .....	21
<b>2.4.6 Subventions d'investissement</b> .....	21
<b>2.4.7 Provision pour engagement de départ à la retraite</b> .....	21
<b>2.4.8 Impôts différés</b> .....	22
<b>2.4.9 Crédit d'impôt recherche</b> .....	22
<b>2.4.10 Charges et produits exceptionnels</b> .....	22

2.4.11	<b>Trésorerie</b> .....	23
2.4.12	<b>Opérations en devises étrangères</b> .....	23
2.4.13	<b>Prise en compte des risques relatifs à l'eau et à la biodiversité</b> .....	23
2.5	<b>Informations diverses</b> .....	24
2.5.1	<b>Résultat par action</b> .....	24
2.5.1.1	Résultat par action .....	24
2.5.1.2	Résultat dilué par action .....	24
2.5.2	<b>Honoraires des commissaires aux comptes</b> .....	24
2.5.3	<b>Tableau de flux de trésorerie</b> .....	25
2.5.4	<b>Montant des rémunérations</b> .....	25
2.6	<b>Faits marquants</b> .....	26
3	<b>Périmètre de consolidation</b> .....	26
3.1	<b>Périmètre de consolidation</b> .....	26
3.2	<b>Variations du périmètre et des % d'intérêt</b> .....	27
4	<b>Analyses des postes du bilan et du compte de résultat</b> .....	28
4.1	<b>Bilan consolidé</b> .....	28
4.1.1	<b>Actif immobilisé</b> .....	28
4.1.1.1	Ecarts d'acquisition .....	30
4.1.1.2	Immobilisations incorporelles .....	30
4.1.1.3	Immobilisations corporelles .....	30
4.1.1.4	Immobilisations financières.....	30
4.1.2	<b>Autres postes d'actif</b> .....	31
4.1.2.1	Stocks .....	31
4.1.2.2	Créances clients et Autres créances et compte de régularisation .....	31
4.1.2.3	Impôts différés :.....	32
4.1.2.4	Titres de placement et disponibilités .....	32
4.1.2.5	Comptes de régularisation .....	32
4.1.3	<b>Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires</b> .....	33
4.1.4	<b>Autres postes du passif</b> .....	33
4.1.4.1	Avances conditionnées .....	33
4.1.4.2	Provisions pour risques et charges .....	33
4.1.4.3	Emprunts et dettes assimilées .....	34
4.1.4.4	Fournisseurs et autres dettes .....	35
4.2	<b>Postes du compte de résultat consolidé</b> .....	36
4.2.1	<b>Produits d'exploitation</b> .....	36
4.2.2	<b>Charges d'exploitation</b> .....	37

<b>4.2.3</b>	<b>Résultat financier</b> .....	37
<b>4.2.4</b>	<b>Résultat exceptionnel</b> .....	38
<b>4.2.5</b>	<b>Impôt sur le résultat</b> .....	38
<b>5</b>	<b>Autres informations</b> .....	39
<b>5.1</b>	<b>Information sectorielle</b> .....	39
<b>5.1.1</b>	<b>Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité</b> .....	39
<b>5.1.2</b>	<b>Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :</b> .....	40
	Ventilation du chiffre d'affaires : .....	40
<b>5.2</b>	<b>Engagements hors bilan</b> .....	40
<b>5.2.1</b>	<b>Engagements hors bilan reçus</b> .....	40
<b>5.2.2</b>	<b>Dettes garanties par des sûretés réelles</b> .....	40
<b>5.2.3</b>	<b>Engagements hors bilan accordés</b> .....	40
<b>5.3</b>	<b>Evènements postérieurs à la clôture</b> .....	41

## 1 Etats financiers consolidés

### 1.1 Bilan consolidé

Les comptes consolidés clos au 30 juin 2023 présentent un total Actif - Passif de 72 228 325 €, et un résultat bénéficiaire part du groupe de 1 223 725 €.

<b>Actif en EUR</b>	<b>Net 30/06/2023</b>	<b>Net 30/06/2022</b>	<b>Net 31/12/2022</b>
Immobilisations incorporelles	39 159 121	39 802 192	39 677 172
Dont écarts d'acquisition	31 175 670	31 167 945	31 175 670
Immobilisations corporelles	3 148 101	2 907 740	3 082 933
Immobilisations financières	303 588	5 278 810	304 638
Titres mis en équivalence			
<b>Actif immobilisé</b>	<b>42 610 810</b>	<b>47 988 742</b>	<b>43 064 743</b>
Stocks et en-cours	17 081 502	19 806 869	19 658 322
Créances clients et comptes rat.	5 508 527	5 930 312	4 932 147
Autres créances et compte de rég.	4 923 857	4 512 865	4 458 764
Valeurs mobilières de placement	392	392	392
Disponibilités	2 103 237	2 279 769	1 981 746
<b>Actif circulant</b>	<b>29 617 515</b>	<b>32 530 207</b>	<b>31 031 371</b>
<b>Total Actif</b>	<b>72 228 325</b>	<b>80 518 949</b>	<b>74 096 114</b>

  

<b>Passif en EUR</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
Capital	10 346 993	10 346 993	10 346 993
Primes	16 253 081	16 470 368	16 470 368
Réserves consolidées et rés. group	7 391 048	6 515 547	6 535 312
Autres	- 1 055 365	- 1 160 560	- 999 359
<b>Capitaux propres - Part du group</b>	<b>32 935 757</b>	<b>32 172 348</b>	<b>32 353 314</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>403 280</b>	<b>414 870</b>	<b>544 435</b>
Emprunts et dettes financières	27 259 780	28 957 202	29 153 042
Dettes fournisseurs et comptes rat	5 801 067	8 306 917	7 328 719
Autres dettes et comptes de rég.	5 828 441	10 667 612	4 716 604
<b>Dettes</b>	<b>38 889 288</b>	<b>47 931 731</b>	<b>41 198 365</b>
<b>Total Passif</b>	<b>72 228 325</b>	<b>80 518 949</b>	<b>74 096 114</b>

## 1.2 Compte de résultat consolidé

En EUR	36/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois	31/12/2022 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>24 223 742</b>	<b>27 957 827</b>	<b>51 286 162</b>
<b>Autres Produits d'exploitation</b>	<b>-107 330</b>	<b>3 041 768</b>	<b>2 966 331</b>
Achats consommés	9 396 899	13 830 422	23 127 771
Charges de personnel	5 042 902	4 658 290	9 382 747
Autres charges d'exploitation	5 459 381	7 270 638	13 880 687
Impôts et taxes	220 186	266 265	514 741
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 843 492	1 608 138	3 214 873
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>21 962 860</b>	<b>27 633 753</b>	<b>50 120 819</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 153 552</b>	<b>3 365 842</b>	<b>4 131 674</b>
Charges et produits financiers	-357 823	-352 919	-792 012
Charges et produits exceptionnels	-269 625	-2 588	-344 410
Impôts sur les sociétés	302 371	698 787	577 329
<b>Résultat net des entités intégrées</b>	<b>1 223 725</b>	<b>2 311 546</b>	<b>2 417 923</b>
Quote-part dans les résultats des entités mises en			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 223 725</b>	<b>2 311 546</b>	<b>2 417 923</b>
Intérêts minoritaires			
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>1 223 725</b>	<b>2 311 546</b>	<b>2 417 923</b>
Résultat par action	0,115	0,223	0,238

## **2 Principes et modalités de consolidation**

### **2.1 Préambule**

Cette annexe est établie en euros.

Les comptes semestriels clos le 30 juin 2023 ont une durée de 6 mois contre 12 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et 6 mois pour les comptes semestriels au 30 juin 2022.

#### Date de clôture des comptes consolidés :

Les comptes consolidés semestriels sont établis au 30 juin, date de clôture de la société Tête de Groupe BIO-UV Group SA. La société Tête de Groupe BIO-UV Group SA a été créée le 14 octobre 2010.

### **2.2 Référentiel comptable**

Les comptes consolidés de BIO-UV Group sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Le changement de présentation fait suite aux précisions de l'ANC dans sa réponse du 13-5-2022 à la saisine de la CNCC (réponse de l'ANC du 19 mai 2022 à la saisine de la CNCC du 14 février 2022 sur le règlement de l'ANC N°2020-01 relatif aux comptes consolidé, bull. CNCC N°206, juin 2022) ainsi que sa recommandation N°2022-02 du 13-05-2022 confirmant que les états de synthèse sont prescriptifs et non modifiables.

### **2.3 Modalités de consolidation**

#### **2.3.1 Méthodes de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles BIO-UV Group dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles est exercée une influence notable sont mises en équivalence.

Dans le cas de contrôle conjoint, les sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Aucune société n'est consolidée par mises en équivalence ou par intégration proportionnelle au 30 juin 2023.

#### **2.3.2 Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition**

##### **2.3.2.1 Principes**

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition conformément aux règles générales de la comptabilité constitue l'écart d'acquisition.

Lors de l'entrée dans le périmètre, les fonds commerciaux inscrits dans les comptes individuels des sociétés consolidées ont été annulés. La valeur attribuée aux fonds, qu'ils aient été ou non identifiés dans les comptes sociaux, a ensuite été constatée dans les comptes consolidés en tant qu'écart d'acquisition, ou de première consolidation, de ces sociétés.

Les actifs et passifs repris ont été comptabilisés au prix que la société aurait accepté de payer si elle les avait acquis séparément en tenant compte de l'utilisation envisagée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en provision pour risque, et sont repris dans le résultat en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition. Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif au 30 juin 2023.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et un test de dépréciation reposant sur l'appréciation de la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage correspondant à l'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie est réalisé à la clôture de chaque exercice.

Les critères justifiant de l'absence d'amortissement sont :

- Les cycles de vie des produits résultant de l'actif et les informations publiques concernant l'estimation de la durée d'utilisation d'actifs similaires qui sont utilisés de façon similaire.
- La stabilité du secteur d'activité dans lequel l'actif est utilisé et l'évolution de la demande portant sur les produits ou les services résultant de l'actif.

Les écarts d'acquisition étant rattachés à des activités spécifiques, les groupes d'actifs nécessaires à leur exploitation ont pu leur être directement rattachables.

La valeur actuelle du groupe d'actifs a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à 5 ans approuvés par la direction après application d'un taux d'actualisation de 9.5% et un taux de croissance long terme de 1.5% pour BIO-UV Group, TRIOGEN ET CORELEC.

L'analyse de sensibilité à une variation du taux d'actualisation ou à l'évolution du taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des actifs testés deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation ou une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs testés.

Nous estimons que les résultats obtenus sont probants et n'aboutissent à la constatation d'aucune dépréciation dans les comptes clos au 30 juin 2023.

#### 2.3.2.2 Méthode de conversion utilisée

Le Groupe détient deux filiales étrangères, BIO-UV ASIA et TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, détenant 100% des titres de la société TRIOGEN qui ont été intégrées au périmètre consolidé.

Les écarts d'évaluations sont assimilés à des actifs de l'entité étrangère elle-même et de l'écart d'acquisition à un actif de l'entité détentrice des titres Les écarts d'évaluation sont alors convertis au cours de clôture.

##### a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de

ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

#### b. Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

#### c. Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

## 2.4 Méthodes et règles d'évaluation

### 2.4.1 Immobilisations

#### 2.4.1.1 Modes et méthodes d'évaluation appliqués

##### 2.4.1.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les licences et logiciels informatiques faisant l'objet d'amortissement,
- Le logiciel, ainsi que les frais engagés pour son adaptation, et la licence d'exploitation du site internet.
- Les frais de développement.

La Société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,

- la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

#### *2.4.1.1.2 Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

#### *2.4.1.1.3 Contrats assimilés aux contrats de crédit-bail*

Les contrats de location financement sont analysés comme des achats à crédit (si au moins un des trois critères est rempli) lorsqu'au regard des loyers payés annuellement sur la durée du contrat, de la valeur du bien et du montant de l'option, il existe une forte probabilité que l'option sera exercée à la fin du contrat.

Les biens concernés sont comptabilisés à l'actif avec en contrepartie une dette financière et au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

La valeur d'entrée des biens pris en crédit-bail correspond à la valeur vénale du bien loué à la date de signature du contrat. En contrepartie une dette financière étalée sur la durée du contrat est constatée au passif.

### 2.4.1.2 Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements

Les durées d'amortissements sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Eléments	Méthode amortissement	Durée amortissement en années
<b>ECARTS D'ACQUISITION</b>		
Ecart d'acquisition	NA	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 à 6
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 5
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 5
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
Terrains	NA	
Terrains en crédit bail	NA	
Constructions	Linéaire	Gros Œuvre 30
Constructions en crédit bail	Linéaire	Façade et étanchéité 25
Installations techniques, matériel, outillage	Linéaire	2 à 10
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10

*L'amortissement des frais de recherche et développement débute lorsque la Société commence à consommer les avantages économiques associés, c'est-à-dire, lorsque les innovations attachées à ces frais de développement sont prêtes à être commercialisées.*

## 2.4.2 Stocks

### 2.4.2.1 Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

### 2.4.2.2 Dépréciation des stocks

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes.

La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

## 2.4.3 Créances

### 2.4.3.1 Evaluation des créances

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

#### 2.4.3.2 Dépréciation des créances

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement. La dépréciation est déterminée individuellement en fonction des éléments connus à la date d'arrêté des comptes.

#### 2.4.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

#### 2.4.5 Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « emprunts et dettes financières ».

#### 2.4.6 Subventions d'investissement

Le choix fait dans les comptes individuels, d'inscrire les subventions d'investissements en capitaux propres, est conservé dans les états financiers consolidés.

Conformément au Règlement de l'ANC 2020-01, les subventions sont étalées en résultat, au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont contribuées à financer.

#### 2.4.7 Provision pour engagement de départ à la retraite

Le groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les indemnités de fin de carrière sont constatées dans les comptes consolidés pour l'ensemble des sociétés. Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissements et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

L'engagement de retraite est évalué selon la méthode rétrospective qui s'appuie sur la situation future du salarié (ancienneté qu'il aura le jour de son départ) et sur des hypothèses actuarielles :

- Augmentation annuelle des salaires,
- Probabilité de départ (démission, licenciement) du salarié avant l'âge de la retraite,
- Probabilité de mortalité du salarié avant l'âge de la retraite, - Taux d'actualisation.

Paramètres utilisés :

- Age de la retraite : 67 ans
- Hypothèse d'actualisation : 3.60 % (Taux iBoxx Corporate AA10+ zone euro)

- Taux de revalorisation annuel des salaires : 2 %
- Table de mortalité : table de mortalité 2018 publiée par l'INSEE
- Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par les sociétés

#### 2.4.8 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément à l'approche bilancielle du règlement de l'ANC 2020-01.

Le montant de la créance ou de la dette d'impôts à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les retraitements pratiqués en consolidation ainsi que sur les différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal. L'excédent des impôts différés actif, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, sur les impôts différés passifs, déterminés par entité fiscale, est constaté dès lors que la probabilité de sa réalisation est établie.

Les taux d'impôt utilisés pour chaque entité sont les suivants :

Sociétés	N+1	N+2 et suivants
BIO-UV Group	25,0%	25%
CORELEC	25,0%	25%
TRIOGEN	19%	19%
BIO-UV ASIA	(1)	(1)

(1) - Aucune activation d'impôt différé n'a été pris en compte sur cette structure car sa capacité à dégager des profits est incertaine

#### 2.4.9 Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

#### 2.4.10 Charges et produits exceptionnels

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du PCG. Le résultat courant est constitué par tous les produits et charges d'exploitation et financier. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante et en principalement les cessions sur le contrat de liquidité.

### **2.4.11 Trésorerie**

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

### **2.4.12 Opérations en devises étrangères**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Le traitement comptable est celui prévu par le P.C.G, les écarts de conversion actif et passifs sont comptabilisés au bilan et une provision pour perte de change existe le cas échéant.

### **2.4.13 Prise en compte des risques relatifs à l'eau et à la biodiversité**

Le groupe essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture. Cependant du fait de la nature de son activité l'exposition actuelle du groupe aux conséquences du changement climatique s'avère limitée et participe de façon positive à la désinfection des eaux sans chimie.

L'activité du groupe ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact négatif sur la biodiversité de la planète.

Les impacts environnementaux liés à l'activité du groupe résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés.

Par conséquent, les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

## **2.5 Informations diverses**

### **2.5.1 Résultat par action**

#### 2.5.1.1 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Sur la base d'un résultat net part du groupe de 1 223 725 € et d'un nombre de titres de 10 346 993, il ressort un résultat par actions de 0.118 € au 30 juin 2023.

#### 2.5.1.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe augmenté des économies des frais financiers réalisées (nettes d'impôt) en cas de conversion des instruments dilutifs (par hypothèse considérée intervenue au 1er janvier de l'exercice clos), par le nombre total d'actions, y compris celles qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

#### Résultat dilué par action au 30 juin 2023

Aux actions prises en compte pour le calcul du résultat par action, ont été ajoutées les options de conversion des emprunts obligataires convertibles en actions donnant droit à l'émission de 315 790 nouvelles actions.

Le résultat au 30 juin 2023 dilué par action s'établit à 0.115 €.

#### Résultat dilué par action au 30 juin 2022

Le résultat au 30 juin 2022 dilué par action s'établit à 0.217 €.

#### Résultat dilué par action au 31 décembre 2022

Le résultat au 31 décembre 2022 dilué par action s'établit à 0.239 €.

### **2.5.2 Honoraires des commissaires aux comptes**

Au cours du premier semestre 2023, le montant des honoraires provisionnés relatifs aux missions de contrôle légal des comptes sociaux des sociétés intégrées s'élèvent à 26 milliers d'euros pour PwC Audit et 12 milliers d'euros pour le cabinet AAM.

### 2.5.3 Tableau de flux de trésorerie

En EUR	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<b>Résultat net consolidé</b>	1 223 725	2 311 546	2 417 923
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	1 640 601	1 284 234	2 886 611
Variation des impôts différés	90 877	131 567	242 366
Plus-values de cession, nettes d'impôt			-
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>2 955 203</b>	<b>3 727 347</b>	<b>5 546 900</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	261 447	- 1 821 982	- 2 850 386
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>3 216 650</b>	<b>1 905 365</b>	<b>2 696 514</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	- 1 226 522	- 727 438	- 2 220 487
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	14 054	119 385	119 330
Variation de l'écart d'acquisition			
Incidence des variations de périmètres		- 6 887 000	- 6 843 955
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>- 1 212 468</b>	<b>- 7 495 053</b>	<b>- 8 945 112</b>
Rachat et revente d'actions propres	- 24 975	- 243 552	- 46 351
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		- 505 244	- 505 244
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire			
Emissions d'emprunts	473 000		2 524 119
Remboursements d'emprunts et fonds non remboursables et assimilés	- 2 835 559	- 1 937 234	- 4 475 130
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>- 2 387 534</b>	<b>- 2 686 030</b>	<b>- 2 502 606</b>
Incidence des variations de cours des devises			
<b>Variations de trésorerie (A)</b>	<b>- 347 807</b>	<b>- 8 316 173</b>	<b>- 8 823 811</b>
Trésorerie d'ouverture (B)	1 747 349	10 571 162	10 571 162
Trésorerie de clôture (C)	1 399 543	2 254 989	1 747 349
Incidence des variations de cours des devises	35 545	-40 455	-72 607

### 2.5.4 Montant des rémunérations

Les membres du Conseil d'administration reçoivent, à raison de leur fonction, des jetons de présence.

Les rémunérations allouées au PDG et aux directeurs généraux par le conseil d'administration, au 30 juin 2023 et à raison de leur fonction, se sont élevées à 195 k€ contre 259 k€ au 30 juin 2022.

## 2.6 Faits marquants

Pour ce qui concerne le litige avec la société Neptune Benson : le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis (le "Tribunal"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation. BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoît Gillmann a été formellement interrogé en dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("deposed" au sens américain du terme). Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Alleghany, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Un jugement a été rendu en faveur des parties adverses le 8 mai 2020 faisant droit aux demandes de NEPTUNE BENSON sans toutefois préciser les demandes chiffrées. BIO-UV Group a fait appel de ce dernier le 8 septembre 2020. L'audience d'appel s'est tenue le 26 janvier 2021 et le jugement rendu le 13 mai 2021 a confirmé le jugement en première instance. Les parties continuent d'échanger par le truchement de leurs conseillers juridiques, notamment dans le cadre de demandes complémentaires d'informations. Dans ce contexte, la direction et son conseil a déterminé que le montant n'est pas déterminable avec fiabilité. Aucune provision n'a donc été comptabilisée. Fin 2022, à la demande de BIO-UV Group, une action en conciliation pour le traitement des litiges complexes a été initiée devant le tribunal de commerce de Pittsburg. Les parties ont validé en juin 2023 la nomination d'un médiateur, qui doit les aider à trouver une solution adaptée.

## 3 Périmètre de consolidation

### 3.1 Périmètre de consolidation

Périmètre au 30 juin 2023 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

Périmètre au 30 juin 2022 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

Périmètre au 31 décembre 2022 :

<b>Sociétés</b>	<b>% Contrôle</b>	<b>% Intérêt</b>	<b>% Intégration</b>	<b>Méthode consolidation</b>
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

*La société TRIOGEN HOLDING, détenue à 100% par BIO-UV Group, ayant eu peu d'activité sur l'exercice, elle n'a pas été intégrée dans les comptes consolidés au 30 juin 2023. L'impact sur le résultat de l'intégration de cette filiale aurait été de 0 milliers d'euros et sur le bilan une hausse de la trésorerie de 7 milliers d'euros avec en contrepartie une diminution de l'écart d'acquisition du même montant. Cette exclusion se fait conformément à l'art 212-1 du règlement ANC 2020-01 relatif aux entités d'intérêt négligeable.*

### **3.2 Variations du périmètre et des % d'intérêt**

Aucune variation de périmètre et de variation de pourcentage de détention n'a eu lieu sur la période.

## 4 Analyses des postes du bilan et du compte de résultat

### 4.1 Bilan consolidé

#### 4.1.1 Actif immobilisé

Décomposition des valeurs brutes :

En EUR	31/12/2022	Acquisitions	Activation d'immobilisations	Cession	Variation de périmètre	30/06/2023
Ecart d'acquisition (cf note 4.1.1.1)	31 175 670					31 175 670
Frais de recherche et développement	18 417 211	320 885	146 615			18 884 711
Concessions, brevets et droits similaires	310 841	4 595		5 818		309 618
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	150 387	-				150 387
Immobilisations incorporelles en cours	748 323	507 188	-	146 615		1 108 899
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>50 802 432</b>	<b>832 668</b>	<b>-</b>	<b>5 818</b>	<b>-</b>	<b>51 629 285</b>
Terrains	392 257			26 006		366 251
Constructions	3 349 863		34 832			3 384 695
Installations techniques, matériel, outillage	1 310 490	25 249				1 335 739
Autres immobilisations corporelles	1 013 575	91 265		7 186		1 097 654
Immobilisations en cours	177 561	277 340	-	34 832	73 190	346 879
Avances et acomptes						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>6 243 746</b>	<b>393 854</b>	<b>-</b>	<b>106 382</b>	<b>-</b>	<b>6 531 218</b>
Dont crédit-bail et assimilé	3 635 969					3 635 969
Titres de participations	-					
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	162					162
Prêts	1 050			1 050		-
Autres immobilisations financières (cf note 4.1.1.4)	303 427					303 427
Créances rattachées à des participations						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>304 639</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 050</b>	<b>-</b>	<b>303 589</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>57 350 817</b>	<b>1 226 522</b>	<b>-</b>	<b>113 250</b>	<b>-</b>	<b>58 464 092</b>

## Décomposition des amortissements et dépréciations :

En EUR	31/12/2022	Reprises / Sorties	Dotations	Variation Périmètre	30/06/2023
Frais d'établissement					
Ecart d'acquisition					
Frais de recherche et développement	10 782 407		1 328 055		12 110 462
Concessions, brevets et droits similaires	257 427		11 836		269 263
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	85 426		5 013		90 439
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>11 125 260</b>	<b>-</b>	<b>1 344 904</b>	<b>-</b>	<b>12 470 164</b>
Terrains	17 497		3 891		21 388
Constructions	1 505 260		88 205		1 593 465
Installations techniques, matériel, outillage	913 963		64 228		978 191
Autres immobilisations corporelles	724 093		65 980		790 073
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 160 813</b>	<b>-</b>	<b>222 304</b>	<b>-</b>	<b>3 383 117</b>
Dont crédit-bail et assimilés	1 536 188		79 142		1 615 330
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	-				-
Créances rattachées à des participations					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 286 073</b>	<b>-</b>	<b>1 567 208</b>	<b>-</b>	<b>15 853 281</b>

## Immobilisations nettes :

En EUR	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 30/06/2023	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2022	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 30/06/2022
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>									
Ecart d'acquisition	31 175 670		31 175 670	31 175 670		31 175 670	31 167 945	-	31 167 945
Frais de recherche et développement	18 884 711	12 110 462	6 774 249	18 417 211	10 782 407	7 634 804	17 091 175	9 584 985	7 506 190
Concessions, brevets, droits similaires	309 618	269 263	40 355	310 841	257 427	53 414	300 593	239 912	60 681
Autres immobilisations incorporelles	150 387	90 439	59 948	150 387	85 426	64 961	150 387	80 414	69 973
Immobilisations incorporelles en cours	1 108 899		1 108 899	748 323		748 323	997 403		997 403
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>									
Terrains	366 251	21 388	344 863	392 257	17 497	374 760	392 257	13 606	378 651
Constructions	3 384 695	1 593 465	1 791 230	3 349 863	1 505 260	1 844 603	3 348 492	1 419 314	1 929 178
Installations techniques, matériel, outillage	1 335 739	978 191	357 548	1 310 490	788 590	521 900	1 153 233	861 146	292 087
Autres immobilisations corporelles	1 097 654	790 073	307 581	1 013 575	849 466	164 109	891 852	661 871	229 981
Avances et acomptes	346 879		346 879	177 561		177 561	77 843		77 843
Dont crédit-bail et assimilé	3 635 969	1 615 330	2 020 639	3 635 969	1 536 188	2 099 781			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>									
Titres de participations				-		-			
Créances rattachées à des participations				-		-			
Autres titres immobilisés	162		162	162		162	162		162
Prêts			-	1 050		1 050	221		221
Autres immobilisations financières	303 427		303 427	303 427		303 427	5 278 427		5 278 427
<b>Total</b>	<b>58 464 092</b>	<b>15 853 281</b>	<b>42 610 811</b>	<b>57 350 817</b>	<b>14 286 073</b>	<b>43 064 744</b>	<b>60 849 990</b>	<b>12 861 248</b>	<b>47 988 742</b>

### 4.1.1.1 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition figurant dans les comptes consolidés au 30 juin 2023 pour 31 175 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société BIO-UV Group réalisée en 2010 pour 2 737 milliers d'euros, 6 421 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société TRIOGEN en 2019 et 22 017 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société Corelec en 2021.

Les écarts d'acquisitions sont rattachés à l'activité terrestre du groupe, à ce titre ils ne sont pas amortissables et font l'objet d'un test de dépréciation annuel (Cf. note 2.3.2.1)

### 4.1.1.2 Immobilisations incorporelles

Les mouvements sur les immobilisations proviennent essentiellement des mouvements sur les frais de développement activés sur la période.

### 4.1.1.3 Immobilisations corporelles

Les postes terrains et constructions correspondent essentiellement au retraitement du crédit-bail signé en 2013 pour la construction du nouveau siège social du groupe. Le contrat a débuté en date du 4 juillet 2013 pour une durée de 15 ans.

### 4.1.1.4 Immobilisations financières

Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers.

## 4.1.2 Autres postes d'actif

### 4.1.2.1 Stocks

<b>Stocks et en-cours en EUR</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>30/06/2022</b>
Matières premières, approvisionnements	11 872 193	13 665 315	12 702 892
En-cours de production de biens	848 533	629 790	1 296 062
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis	4 257 061	5 248 640	5 603 483
Marchandises	103 715	114 577	204 432
<b>Total</b>	<b>17 081 502</b>	<b>19 658 322</b>	<b>19 806 869</b>

Les stocks de matières premières sont constitués de produits liés aux éléments électriques, de plaques et de cellules d'électrolyses, d'acier 316 L, pompes Grundfos, filtres en cuproaluminium, tubes quartz, lampes UV, emballages, appareils et pièces détachées DELTA-UV, à toutes pièces détachées nécessaires tant à la production qu'au négoce après-vente.

Les stocks de produits finis comprennent les appareils de traitement de l'eau pour tout type d'application, les plateformes de montage BIO-SEA, ainsi que les pompes à chaleur chez CORELEC.

Les produits en-cours sont constitués des éléments en cours d'assemblages.

### 4.1.2.2 Créances clients et Autres créances et compte de régularisation

<b>Créances en EUR</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>30/06/2022</b>
Créances clients et comptes rattachés	5 508 527	4 932 147	5 930 312
Créances fiscales et sociales	2 613 044	2 134 170	1 978 615
Autres créances	171 961	260 300	215 738
Avances et acomptes versés sur commandes	165 370	207 897	246 406
Actifs d'impôts différés	1 466 414	1 557 291	1 668 090
Charges constatées d'avance	494 214	285 793	403 896
Ecart de conversion actif	12 856	13 313	120
<b>Total</b>	<b>10 432 386</b>	<b>9 390 911</b>	<b>10 443 177</b>

Au 30 juin 2023, la société a réalisé des cessions à titre d'escomptes pour un montant de 102 K€.

Les créances clients sont à échéances à moins d'un an.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 30 juin 2023 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 982 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 1 624 milliers d'euros ;
- Créances sociales pour 1 milliers d'euros ;

Un remboursement d'impôt à hauteur de 533 K€ a été reçu par le Groupe sur le mois de juillet 2023 dans le cadre du Groupe d'intégration fiscale.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2022 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 548 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 1 549 milliers d'euros ;
- Créances sociales pour 37 milliers d'euros ;

Les créances fiscales et sociales comprennent au 30 juin 2022 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 291 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 1 633 milliers d'euros ;
- Créances sociales pour 54 milliers d'euros ;

#### 4.1.2.3 Impôts différés :

Les actifs d'impôts différés sont constitués essentiellement de l'activation de déficits sociaux reportables. Les déficits fiscaux activés au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 s'établissent à 1 637 milliers. Les déficits fiscaux activés au 30 juin 2022 s'établissent à 1 609 milliers.

Actifs d'impôts différés en EUR	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Activation des déficits reportables	1 637 044	1 637 044	1 609 029
IDA sur indemnité de départ à la retraite	52 104	55 856	59 711
IDA sur frais acquisition TRIOGEN et Corelec	148 786	184 256	217 117
Autres IDP	- 373 736	- 325 539	- 221 543
Autres IDA	2 216	5 674	3 776
<b>Total</b>	<b>1 466 414</b>	<b>1 557 291</b>	<b>1 668 090</b>

#### 4.1.2.4 Titres de placement et disponibilités

Trésorerie et équivalents en EUR	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Valeurs mobilières de placement	392	392	392
Disponibilités - Actions propres (cf note 4.1.3)		243 186	
Disponibilités et compte de dépôt à terme	2 103 237	1 738 560	2 279 769
<b>Total</b>	<b>2 103 629</b>	<b>1 982 138</b>	<b>2 280 161</b>

#### 4.1.2.5 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation correspondent aux charges constatées d'avance.

### 4.1.3 Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires

	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat	Titres autocontrôle	Subvention investissement	Total part groupe	Intérêts minoritaires
<b>Capitaux propres 31 12 2021</b>	<b>10 346 993</b>	<b>18 484 040</b>	<b>2 024 195</b>	<b>689 376</b>	<b>-1 055 382</b>	<b>174 374</b>	<b>30 663 596</b>	
Résultat N				2 417 923			2 417 923	
Affectation résultat			689 376	-689 376				
Titres en autocontrôle					-46 351		-46 351	
Variation des écarts de conversion			-72 607				-72 607	
Dividendes		-505 244					-505 244	
Autres variations		-1 508 428	1 476 425				-32 003	
Subventions investissements						-72 000	-72 000	
<b>Capitaux propres 31 12 2022</b>	<b>10 346 993</b>	<b>16 470 368</b>	<b>4 117 389</b>	<b>2 417 923</b>	<b>-1 101 733</b>	<b>102 374</b>	<b>32 353 314</b>	
Résultat N				1 223 725			1 223 725	
Affectation résultat			2 417 923	-2 417 923				
Titres en autocontrôle					-24 975		-24 975	
Variation des écarts de conversion			35 543				35 543	
Dividende		-620 819					-620 819	
Autres variations								
Subvention investissement						-31 031	-31 031	
<b>Capitaux propres 30 06 2023</b>	<b>10 346 993</b>	<b>15 849 549</b>	<b>6 570 855</b>	<b>1 223 725</b>	<b>-1 126 708</b>	<b>71 343</b>	<b>32 935 757</b>	

Le capital de la Société s'élève à 10 346 993 €. Il est constitué de 10 346 993 actions de 1 €. Au 30 juin 2023, le nombre d'actions auto-détenues est de 222 344 actions.

### 4.1.4 Autres postes du passif

#### 4.1.4.1 Avances conditionnées

Les avances conditionnées ne donnent lieu au paiement d'aucun intérêt et feront l'objet d'un remboursement sur le second semestre 2023.

#### 4.1.4.2 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges comprennent la provision pour indemnité de départ à la retraite pour 243 milliers d'euros et 135 milliers d'euro au titre des garanties accordés aux clients. Les modalités de calcul ont été explicitées en note 2.4.7. « [Provision pour engagement de départ à la retraite](#) ».

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	30/06/2023
Provision pour indemnité de départ à la retraite	254 961			- 11 321	243 640
Provision pour attribution d'actions gratuites	141 089	11 712	- 141 089		11 712
Provision pour risque de change	13 194	12 736	- 13 194		12 736
Provision pour garantie client	135 191				135 191
<b>Total</b>	<b>544 435</b>	<b>24 448</b>	<b>- 154 283</b>	<b>- 11 321</b>	<b>403 279</b>

#### 4.1.4.3 Emprunts et dettes assimilées

Dettes financières en EUR	31/12/2022	Augmentation	Diminution	30/06/2023
Emprunts obligataires convertibles	1 500 003		-	1 500 003
Autres emprunts obligataires	5 000 000			5 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 603 788	473 000	- 2 714 351	18 362 437
Concours bancaires courants	234 789	469 297		704 086
Emprunts en crédit-bail	1 769 462		- 121 208	1 648 254
Avances conditionnées	45 000			45 000
<b>Total</b>	<b>29 153 042</b>	<b>942 297</b>	<b>- 2 835 559</b>	<b>27 259 780</b>

L'emprunt obligataire convertible figurant au bilan pour un montant de 1 500 milliers représente un nombre d'obligations convertibles de 315 790 actions. Elles pourront être converties avant le 12 septembre 2024 au prix de conversion de 4.75 euros. En cas de non-conversion, la prime qui sera capitalisée est égale à un taux d'intérêt complémentaire de 4% par an et peut-être estimée à 279 K€ à fin juin 2023.

L'emprunt obligataire figurant au bilan pour un montant de 5 000 milliers présente les caractéristiques suivantes :

- Nombre d'obligations : 100 avec une valeur nominale de 50 000 euros.
- Date d'émission : 05/11/2021.
- Date de maturité : 05/11/2027.
- Taux du coupon trimestriel : 4.50 %

Les dettes financières au 30 juin 2023 d'un montant total de 27 259 780 €, peuvent être ventilées comme suit :

Dettes financières en EUR	30/06/2023	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 500 003	-	1 500 003	
Autres emprunts obligataires	5 000 000		5 000 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 362 437	6 337 995	12 024 442	
Concours bancaires courants	704 086	704 086		
Emprunts en crédit-bail	1 648 254	245 182	1 081 869	321 203
Emprunts et dettes financières divers	45 000	45 000		
<b>Total</b>	<b>27 259 780</b>	<b>7 332 263</b>	<b>19 606 314</b>	<b>321 203</b>

Les emprunts sont tous des emprunts en euros à taux fixe et ne font pas l'objet d'une couverture.

#### 4.1.4.4 Fournisseurs et autres dettes

La décomposition des dettes fournisseurs et des autres dettes est la suivante :

<b>Fournisseurs et autres dettes en EUR</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>30/06/2022</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 143 459	1 181 195	1 747 885
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 801 067	7 328 719	8 306 917
Dettes fiscales et sociales	3 675 644	3 123 511	3 291 755
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	1 116	1 116
Autres dettes	738 815	285 190	5 159 847
Ecart de conversion passif	941	2 847	5 230
Produits constatés d'avance	268 461	122 743	461 779
<b>Total</b>	<b>11 629 503</b>	<b>12 045 321</b>	<b>18 974 529</b>

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 30 juin 2023 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 580 milliers d'euros.
- Dettes envers les organismes sociaux pour 729 milliers d'euros.
- Dettes de TVA pour 1 550 milliers d'euros.
- Dettes IS pour 437 milliers d'euros.
- Autres dettes fiscales : 378 milliers d'euros.

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2022 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 851 milliers d'euros.
- Dettes envers les organismes sociaux pour 729 milliers d'euros.
- Dettes de TVA pour 1 195 milliers d'euros.
- Autres dettes fiscales : 348 milliers d'euros.

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 30 juin 2022 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 757 milliers d'euros.
- Dettes envers les organismes sociaux pour 714 milliers d'euros.
- Dettes de TVA pour 1 200 milliers d'euros ;
- Dettes IS pour 158 milliers d'euros.
- Autres dettes fiscales pour 461 milliers d'euros.

Les produits constatés d'avance correspondent aux ventes conclus qui n'ont pas été réalisées à la clôture eu égard à l'incoterm contracté avec le client.

## 4.2 Postes du compte de résultat consolidé

### 4.2.1 Produits d'exploitation

Le groupe conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultraviolets (UV).

Le fait générateur permettant la constatation du chiffre d'affaires est le transfert de propriété qui est le départ usine pour les ventes sur la France. A l'export les incoterms le plus souvent utilisés sont EXW, DAP et FOB.

En EUR	30/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois	31/12/2022 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>24 223 742</b>	<b>27 957 827</b>	<b>51 286 162</b>
Production stockée et immobilisée	-253 395	2 866 934	2 516 357
Subventions d'exploitation	29 396	36 362	77 847
Reprises sur provisions et transferts de charges	98 496	102 146	284 078
Autres produits	18 173	36 326	88 409
<b>Autres Produits d'exploitation</b>	<b>-107 330</b>	<b>3 041 768</b>	<b>2 966 691</b>

Notons que la production immobilisée 2023 s'élève à 598 milliers d'euros (dont 192 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de TRIOGEN et 282 milliers d'euros pour BIO-UV Group) contre 411 milliers d'euros au 30 juin 2022 (dont 242 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de Triogen et 20 milliers d'euro pour Corelec).

Chiffre d'affaires par origine :

En kEUR	30/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois	31/12/2022 12 mois
France	14 146	14 031	23 151
Europe Hors France	5 549	9 590	18 191
Asie	955	1 226	3 197
Moyen-Orient	1 446	1 053	2 390
Amérique	1 561	1 428	2 908
Autre	567	629	1 449
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>24 224</b>	<b>27 957</b>	<b>51 286</b>

La décroissance sur la zone Europe est principalement liée à la baisse du chiffre d'affaires de l'activité Maritime.

## 4.2.2 Charges d'exploitation

En EUR	30/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois	31/12/2022 12 mois
Achats et variations de stocks	9 396 899	13 830 422	23 127 771
Autres achats et charges externes	5 459 381	7 270 638	13 880 687
Impôts et taxes	220 186	266 265	514 741
Charges de personnel	5 042 902	4 658 290	9 382 747
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 562 109	1 263 865	2 704 688
Dotations aux provisions pour risques et charges	179 653	253 695	25 133
Autres provisions et charges d'exploitation	101 730	90 578	485 052
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>21 962 860</b>	<b>27 633 753</b>	<b>50 120 819</b>

Les dotations aux amortissements sur frais de développement s'élèvent à 1 328 milliers d'euros au 30 juin 2023, contre 1 064 milliers d'euros au 30 juin 2022 et 2 261 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

L'effectif moyen annuel est le suivant :

Effectif moyen	30/06/2023	31/12/2022
Cadres	49	43
Agents de maîtrise et techniciens	24	24
Employés et ouvriers	91	94
<b>Total :</b>	<b>164</b>	<b>161</b>

## 4.2.3 Résultat financier

En EUR	30/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois	31/12/2022 12 mois
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers de participations		491	491
Autres intérêts et produits assimilés	36	17 665	17 711
Reprises sur provisions et transferts de charges	13 194	17 421	17 421
Différences positives de change	21 443	30 354	55 016
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total produits financiers</b>	<b>34 673</b>	<b>65 931</b>	<b>90 639</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions	12 736		21 512
Intérêts et charges assimilées	316 175	286 125	589 984
Intérêts et charges assimilées sur crédit-baux	39 492	45 116	87 454
Différences négatives de change	24 090	87 607	183 707
Ecart de conversion	3	2	-6
<b>Total charges financières</b>	<b>392 496</b>	<b>418 850</b>	<b>882 651</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- 357 823</b>	<b>- 352 919</b>	<b>- 792 012</b>

Le résultat financier est constitué des charges financières et assimilées sur emprunts ainsi que des différences de change. Les différences de change concernent principalement des opérations hors exploitation, de fait elles restent classées en résultat financier et ne sont pas reclassées en exploitation.

#### 4.2.4 Résultat exceptionnel

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du plan comptable général. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante.

La décomposition du résultat exceptionnel est la suivante :

En EUR	30/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois	31/12/2022 12 mois
Transferts de charges	156 998	155 350	155 350
Quote part du subvention d'investissement	31 032	36 000	72 000
Produits cession d'éléments d'actis	118 316	743 580	77 733
Autres produits		822	12 302
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>306 346</b>	<b>935 752</b>	<b>317 385</b>
Charge exceptionnelle sur le litige Neptune	58 530	-	64 658
Charge exceptionnelle indemnité	90 000	-	110 000
Charge exceptionnelle sur climatisation		-	-
Valeur nette comptable des éléments cédés	99 197	776 442	161 636
Autres charges	328 244	161 898	325 491
<b>Total charges exceptionnels</b>	<b>575 971</b>	<b>938 340</b>	<b>661 785</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 269 625</b>	<b>- 2 588</b>	<b>- 344 400</b>

#### 4.2.5 Impôt sur le résultat

En EUR	30/06/2023 6 mois	30/06/2022 6 mois	31/12/2022 12 mois
Impôts courants	211 494	567 221	332 389
Impôts différés sur les bénéfices	90 877	131 566	244 940
<b>Total :</b>	<b>302 371</b>	<b>698 787</b>	<b>577 329</b>

Impôt sur le résultat en EUR	Avant IS	IS	Après IS
Résultat courant avant impôt	1 795 729	234 973	1 560 756
Résultat exceptionnel	- 269 625	67 406	- 337 031
<b>Résultat Net</b>	<b>1 526 104</b>	<b>302 379</b>	<b>1 223 725</b>

<b>PREUVE D'IMPOT En EUR</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
Résultat consolidé après impôt	1 223 725	2 311 546	2 417 923
Résultat des sociétés mises en équivalence			
<b>Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées</b>	<b>1 223 725</b>	<b>2 311 546</b>	<b>2 417 923</b>
<b>Impôt réel</b>	<b>302371</b>	<b>698787</b>	<b>577329</b>
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)			
<b>Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>1 526 096</b>	<b>3 010 333</b>	<b>2 995 252</b>
<b>IMPOT THEORIQUE GROUPE</b>	381 524	752 583	748 813
<b>ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL</b>	<b>-79 153</b>	<b>-53 796</b>	<b>-171 484</b>
<b>JUSTIFICATION DE L'ECART</b>			
Ecart sur bases imposées à taux différent			
Produits (minoration ) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	-82 301	-80 653	-206 481
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société			
<b>Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt</b>	<b>-82 301</b>	<b>-80 653</b>	<b>-206 481</b>
<b>SOLDE ECART LIE AUX BASES FISCALES A JUSTIFIER</b>			
Ecart permanents (Résultat non imposé hors dividendes internes)	3 400	9 545	-5 898
Autres bases	-7 118	-7 180	-115
Non activation des déficits de la filiales BIO-UV ASIA (cf note 2.4.8)	2 899	444	-1 102
Contribution additionnelle à l'IS	0	8 510	1 386
Ecart taux d'impôt sur filiale étrangère	3 967	15 538	40 726
<b>Justification de l'écart lié aux bases fiscales</b>	<b>3 148</b>	<b>26 857</b>	<b>34 997</b>
<b>JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL</b>	<b>-79 153</b>	<b>-53 796</b>	<b>-171 484</b>

*Convention de signes : dans la partie relative à la justification des écarts les montants négatifs correspondent à des produits et les montants positifs à des charges.*

## 5 Autres informations

### 5.1 Information sectorielle

#### 5.1.1 Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité.

Le groupe adresse deux secteurs d'activités distincts dans la désinfection des eaux :

- Le traitement des eaux dites récréatives, aquacoles, municipales et industrielles, dit secteur terrestre. En 2000, le Groupe a lancé la gamme BIO-UV de traitement automatique sans chlore des piscines et spas privés permettant d'adresser le marché dit Récréatif (piscines et spas privées et collectifs). Entre 2002 et 2011, le Groupe a complété ses activités historiques par des gammes de produits permettant d'adresser le marché de la potabilisation, traitement des effluents, des eaux usées et des eaux de process et de la Reuse, dit marché Municipal et Industriel.
- Le traitement des eaux de ballast ou activité « maritime », qui est un marché porté par des exigences réglementaires qui imposent depuis septembre 2017 aux bateaux neufs et pour les bateaux existants à compter de septembre 2019 de disposer d'un équipement de traitement de leurs eaux de ballast. Le Groupe a lancé en 2011 le développement d'un système de traitement des eaux de ballast (BIO-SEA) qui a abouti à l'obtention de la certification OMI en 2013 et à l'obtention de la certification US Coast-Guard (USCG) en juin 2018. BIOUV-group améliore constamment sa gamme et ses services pour mieux répondre aux évolutions du marché.

## 5.1.2 Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :

Ventilation du chiffre d'affaires :

Nature des activités	30/06/2023 - 6 mois		30/06/2022 - 6 mois		31/12/2022 - 12	
	En K€	En %	En K€	En %	En K€	En %
Chiffre d'Affaires Activité Terrestre	17 838	74%	18 408	66%	33 085	65%
Chiffre d'Affaires Activité Maritime	6 386	26%	9 549	34%	18 136	35%
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>24 224</b>	<b>100%</b>	<b>27 957</b>	<b>100%</b>	<b>51 221</b>	<b>100%</b>

Les outils d'analyse en place ne nous permettent pas à ce jour de communiquer sur la ventilation des immobilisations ou des actifs employés par zone géographique et par secteur d'activité ainsi que sur la ventilation du résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition par zone géographique ou par secteur d'activité selon le mode d'organisation choisi par la société

## 5.2 Engagements hors bilan

### 5.2.1 Engagements hors bilan reçus

Néant

Aucune transaction matérielle n'a été réalisée avec des entreprises non consolidées ou des parties liées.

### 5.2.2 Dettes garanties par des suretés réelles

Hypothèque consentie par un tiers à hauteur de 892 742 € à la clôture pour le leasing immobilier sur le bâtiment à usage commercial, montant inchangé depuis le 31 décembre 2021.

### 5.2.3 Engagements hors bilan accordés

Au 30/06/2023

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
  - Caution marché étranger : 42 157 €
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 440 000 €
- Engagements donnés auprès de la SG :
  - Caution marché étranger : 269 189 €
- Engagements donnés auprès de la BNP :
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 230 000 €
- Engagements donnés auprès de la HSBC :
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 440 000 €
- Engagements donnés auprès du Crédit Agricole :

- Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 2 210 000 €
- Engagements donnés auprès de la Banque Populaire :
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 240 000 €

Nantissement des titres de la société Corelec au profit du Crédit Agricole, de la Banque Postale et de France Economie Réelle (garantie formalisée par actes séparés dans le cadre d'une convention inter créanciers).

### **5.3 Evènements postérieurs à la clôture**

La société a obtenu de la part de ses partenaires bancaires un Prêt Garantie par l'Etat (PGE) Résilience d'un montant de 3 M€. Ce financement est un prêt de trésorerie d'un an avec la possibilité pour BIO-UV Group de demander le rééchelonnement des sommes dues à l'échéance sur une période allant jusqu'à 5 ans.